Datadock

Datadock

Les 21 indicateurs et les éléments de preuve associés

Mise en œuvre du décret qualité

Critères, indicateurs et éléments de preuve

Les 20 OPCA ont arrêté collectivement, avec la participation d'autres financeurs dont des FONGECIF, **les 21 indicateurs** qui permettront aux organismes de formation de s'inscrire dans le processus de référencement prévue par la loi du 5 mars 2014. Cette action commune vise à simplifier la démarche que les organismes de formation devront engager le 1er janvier 2017.

Chaque indicateur est accompagné **d'éléments de « preuves »** que les organismes de formation devront fournir pour attester de leur conformité aux critères imposés par la loi. A partir de ces éléments de preuve, assortis des éventuelles informations complémentaires qu'il jugerait nécessaire, chaque OPCA procédera au référencement des organismes de formation pour aboutir à la publication, le 1er janvier 2017, de son **catalogue de référence**.

Dès le 1er janvier 2017, les OPCA, associés à d'autres financeurs de formations relevant du décret du 30 juin 2015, proposeront aux organismes de formation **Datadock**, un outil dématérialisé de recueil des informations nécessaires à leur référencement. Cet outil, ergonomique et fonctionnel, leur permettra de ne saisir qu'une seule fois ces informations, qui seront accessibles à l'ensemble des financeurs adhérant au projet.

Datadock

Mise en œuvre du décret qualité

3 mn pour tout comprendre

Datadock

Critère 1

L’identification précise des objectifs de la formation et de son adaptation au public formé

Indicateurs	Eléments de preuve
1.1 Capacité de l’OF à produire un programme détaillé pour l’ensemble de son offre, et de l’exprimer en capacités ou compétences professionnelles visées	• Programmes détaillés (catalogue des programmes détaillés)
1.2 Capacité de l’OF à informer sur les modalités de personnalisation des parcours proposés, à prendre en compte les spécificités des individus, et à déterminer les prérequis – information sur les modalités de prises en compte des acquis (VAE / VAP)	• Descriptif des modalités de personnalisation d’accès à la formation
1.3 Capacité de l’OF à décrire et attester de l’adaptation des modalités pédagogiques aux objectifs de la formation	• Attestation d’adaptation des modalités pédagogiques
1.4 Capacité de l’OF à décrire les procédures de positionnement à l’entrée et d’évaluation à la sortie	• Descriptif des procédures d’admission • Descriptif des procédures d’évaluation

Datadock

Critère 2

L’adaptation des dispositifs d’accueil, de suivi pédagogique et d’évaluation aux publics

Indicateurs	Eléments de preuve
2.1 **Capacité de l’OF à décrire les modalités d’accueil et d’accompagnement**	• Livret d’accueil ou équivalent dans le cadre de FOAD
2.2 **Capacité de l’OF à décrire la conformité et l’adaptation de ses locaux**	• Descriptif des moyens matériels et leur conformité aux lois et règlements
2.3 **Capacité de l’OF à décrire son propre processus d’évaluation continue**	• Descriptif de la démarche qualité interne ou externe
2.4 **Capacité de l’OF à décrire les modalités de contrôle de l’assiduité des stagiaires adaptées aux différents formats pédagogiques**	• Présentiel : Descriptif des modalités de contrôle de l’assiduité des stagiaires • FOAD : Existence des exercices et modalités d’évaluation
2.5 **Capacité de l’OF à décrire l’évaluation continue des acquis du stagiaire**	• Descriptif des outils d’évaluation des stagiaires

Datadock

Critère 3

L’adéquation des moyens pédagogiques techniques et d’encadrement de l’offre de formation

Indicateurs	Eléments de preuve
3.1 **Capacité de l’OF à décrire les moyens et supports mis à disposition des stagiaires**	• Présentiel : Supports standards mis à disposition • FOAD : descriptif technique des plateformes synchrone et asynchrone
3.2 **Capacité de l’OF à décrire ses moyens d’encadrement pédagogiques et technique**	• Descriptif de l’équipe pédagogique • Descriptif de ses modalités d’intervention

Datadock

Critère 4

La qualification professionnelle et la formation professionnelle du personnel en charge de la formation

Indicateurs	Eléments de preuve
4.1 **Capacité de l'OF à produire et mettre à jour une base des expériences et qualifications des formateurs**	• Attestation de l'existence d'une CV- thèque mise à jour de ses formateurs
4.2 **Capacité de l'OF à attester des actions de formation continue du corps de formateurs ou du formateur indépendant**	• Attestation annuelle du niveau d'investissement en formation pour ses formateurs et du % formé
4.3 **Capacité de l'OF à produire des références**	• Attestation de références clients sur la base d'un modèle

Datadock

Critère 5

Les conditions d'information au public sur l'offre de formation, ses délais d'accès, et les résultats obtenus

Indicateurs	Eléments de preuve
5.1 Capacité de l'OF à communiquer sur son offre de formation	• Catalogue et publicité des tarifs et conditions de vente
5.2 Capacité de l'OF à produire des indicateurs de performance	• Descriptif des indicateurs de performance *(exemple taux d'insertion, de présentation et/ou réussite aux examens,…)*
5.3 Capacité de l'OF à contractualiser avec les financeurs	• Existence de contrats signés avec des financeurs (Etat, Région, Pôle Emploi)
5.4 Capacité de l'OF à décrire son / ses périmètre(s) de marché	• Descriptif des clients (B to B, B to C, alternance, branches)

Datadock

Critère 6

La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires

Indicateurs	Eléments de preuve
6.1 Capacité de l'OF à produire des évaluations systématiques et formalisées des actions de formation auprès des stagiaires	• Protocole d'évaluation (chaud ou froid)
6.2 Capacité de l'OF à décrire les modalités de recueil de l'impact des actions auprès des prescripteurs de l'action	• Existence d'enquête auprès des entreprises pour connaître l'impact de l'action
6.3 Capacité de l'OF à partager les résultats des évaluations avec les parties prenantes (formateurs, stagiaires, financeurs, prescripteurs) dans un processus d'amélioration continue	• Descriptif des modalités de partage des évaluations avec les parties prenantes

Datadock